
Déclaration de la Fédération SUD Education.
CSEN du 1er juillet 2009.

M. Le Ministre,

Mme et M. les membres du Conseil Supérieur de l'Education Nationale,

A l'occasion du 1^{er} CSEN après la prise de fonction de M. Châtel comme ministre de l'Education Nationale, **nous lui demandons de nouveau de faire cesser les poursuites disciplinaires engagées contre nos collègues Erwan Redon et Alain Réfalo** professeurs des écoles, membres du mouvement de désobéissance qui s'est développé depuis des mois contre la politique éducative de M Darcos dans le 1^{er} degré.

Ils sont convoqués les 7 juillet et 9 juillet devant un conseil de discipline. Alors qu'il s'agit d'actions militantes pour la défense du service public d'éducation, dans les deux cas l'administration se place sur le terrain des sanctions. Ces deux collègues très engagés dans leur métier risquent ainsi de perdre leur emploi.

La concomitance de ces deux annonces est manifestement l'effet des consignes ministérielles précédentes. C'est aussi le cas des sanctions financières et des menaces disciplinaires dont font l'objet de très nombreux collègues engagés dans ce mouvement comme Bastien Cazals interdit d'expression dans les médias. L'abandon de toutes les sanctions serait un signal fort d'apaisement et de réouverture du dialogue en direction des personnels et des organisations syndicales qui les soutiennent.

Au-delà nous revendiquons une autre politique d'Education que celle de M Darcos.

- **Il faut sortir de la logique de suppressions effrénées de postes**, encore 16 000 annoncés pour 2010 comme cadeau de départ par M. Darcos ! Le système éducatif ne peut pas progresser dans l'intérêt des élèves, des familles et des personnels dans le cadre des 80 000 suppressions de postes engagées par le précédent ministre. Les milliers d'Emplois vie scolaire et d'assistants Vie scolaire en fin de contrat doivent dans l'immédiat être réemployés puis titularisés.
- **La réforme du recrutement des enseignants** doit être abandonnée et soumise à une véritable négociation. Nous restons totalement opposé à la nécessité d'obtenir le master pour se présenter aux concours d'enseignement du 1^{er} et du 2nd degré. En effet cette « réforme » signe la fin de certaines spécialités dans l'enseignement professionnel public ; elle va produire un vivier de personnels non titulaires corvéables à merci. C'est une machine de guerre contre le statut de la fonction publique dans l'Education avec comme perspective un recrutement local et sans concours. La disparition de fait des IUFM au lieu d'une réforme, va aussi à l'encontre de l'idée que les métiers d'enseignement s'apprennent aussi autrement que sur le tas.

Enfin nous tenons à rappeler l'urgence à revenir sur de nombreuses mesures prises par M. Darcos.

Dans le 1^{er} degré nous contestons toujours avec des milliers de collègues et de parents la mise place de **l'aide individualisé**. Elle est pédagogiquement inefficace **et ne saurait remplacer les RASED** qu'il aurait fallu renforcer net non supprimer. Les **nouveaux programmes en primaire** qui marquent un tournant réactionnaire et doivent être retirés. Ce que le ministère nomme « **Le Service Minimum d'accueil** » constitue dans son principe et dans sa procédure une remise en cause du droit de grève dans le 1^{er} degré : nous demandons toujours son abandon.

Dans le second degré général et professionnel, nous contestons toujours la **généralisation du bac Professionnel en 3 ans** qui reste un moyen d'économiser un an de formation et des milliers de postes sur le dos des élèves les plus en difficulté. Nous vous demandons **d'abandonner toute expérimentation de la Réforme du lycée** dans des établissements »test » dont la plupart ne sont pas volontaires alors que les projets du ministère ne sont pas explicités. A ce sujet nous avons déjà dans des communiqués précédents critiqués les rapports Descoings et Apparou pour leur insuffisance et le caractère trop souvent dangereux de leurs propositions. A SUD comme ailleurs, les véritables partisans d'une démocratisation de notre système éducatif savent qu'elle est incompatible avec la politique de la RGPP que mène votre gouvernement.

Concernant les points soumis à ce Conseil Supérieur de l'Education :

En ce qui concerne l'arrêté sur les **modalités d'attribution du Diplôme National du Brevet**, nous tenons à **réaffirmer notre opposition à la Note de Vie Scolaire et à sa comptabilisation pour l'obtention du brevet**. En effet depuis sa création cette note introduit une confusion entre l'évaluation des savoirs et des savoirs faire qui font partie des missions de l'Ecole et celui du comportement des élèves qui ne peut donner lieu à une évaluation sommative, qui de plus, est comptabilisée dans la délivrance d'un diplôme national. Les manquements disciplinaires étant déjà sanctionnés dans les règlements intérieurs, cela introduit la notion d'une double peine, totalement inefficace par ailleurs. Drôle de leçon d'Education Civique pour les élèves !
L'introduction d'un l'oral d'histoire des arts dès 2010 comme discipline optionnelle pose un double problème : celui d'une option supplémentaire qui va, en accord avec votre conception du « socle commun », accentuer encore la préférentialisation au collège et les classes d'excellence au détriment des autres. Son évaluation rendue possible en CCF est contraire à l'égalité des élèves dans le cadre d'un examen national et fait reposer le travail de préparation de l'épreuve sur les seuls enseignants des établissements concernés.

Les dernières critiques sur la mise en place des CCF restent à fortiori valables concernant les arrêtés sur la voie professionnelle mettant en place le CCF en EPS pour le Bac professionnel et fixant les modalités d'évaluation de l'enseignement général du BEP à partir de 2011. Nous vous faisons à cet égard quelques observations :

-Alors que l'examen reste inchangé pour les élèves qui entrent dès septembre 2008 en Bac pro 3 ans expérimental, comment avoir terminé les référentiels correspondant aux BEP ? Soit le BEP aura été préparé et il reste un an pour en faire un bac Pro, soit la préparation visée sera le bac pro et toutes les parties des référentiels n'auront pas été vues au moment du BEP. Comment seront construites les épreuves de ce dernier BEP ancienne formule ?

-A partir de 2011, sauf pour les 4 BEP non transformés en bac pro 3 ans une seule épreuve reste en examen ponctuel : le français, histoire géographie, éducation civique. En LP, on n'hésite pas : 4 matières en une ! Une épreuve écrite de 3 h qui sera en effet une véritable épreuve pour nos élèves ! Ces matières, font de

plus, l'objet de CCF sans référence de période.

-Enfin il n'est fait référence qu'à 4 domaines : français, histoire géographie, éducation civique, Maths sciences, éducation physique, prévention santé environnement. Il n'est pas question de LV1 ou d'arts appliqués... ces matières feront-elles toute partie de l'enseignement professionnel ? Dans le même temps la prévention santé environnement est réduite à une formation sur 1an ½ !

- **Pour les 4 BEP non transformés en Bac Pro 3 ans, certains recteurs ont mis en place une expérimentation académique.** Comment seront évalués ces élèves au niveau BEP ?

Après vos précédents arrêtés sur les Bacs professionnels on peut parler de suppression engagée des diplômes nationaux. Les BEP de Marseille et de Lille seront différents. Les professeurs enseignent et organisent seuls les CCF, aucune harmonisation, aucun travail commun ... Le cadrage donné dans les textes ne sera jamais suffisant pour qu'une harmonisation existe.

Enfin concernant le projet de calendrier scolaire, nous le critiquons car nous sommes attachés, dans l'intérêt du repos des élèves, au principe de 7 semaines travaillées alternant avec 2 semaine de vacances, qui est sans doute plus compatible avec les rythmes chrono biologiques des élèves qu'avec les intérêts des entreprises du secteur touristique. Nous sommes bien sûr toujours opposés aux deux demi journées de « prérentrée » à prendre avant les petites vacances et hors cours ! Nous sommes également opposés à la politique dite de "reconquête du mois de juin" qui se fait au détriment des conditions de travail et de correction des examens.

Pour nous l'urgence reste à la réduction du temps de travail des personnels et non à son augmentation !

Sur toutes ces questions, de la Maternelle à l'Université les personnels attendent des réponses satisfaisantes du Ministère.

A défaut, soyez assuré que nous reprendrons la lutte à leurs côtés, dès la rentrée.

Saint-Denis le 30 juin 2009.